Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260907-2026052-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026052

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 06 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/08/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, Mme ROUAZE Tamara, Mme LEMOINE Julie, Mme COGNERAS Aurélie
Absent excusé : M. HALLET Jérôme
Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2026 :

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 07/10/2021 parus au JO du 09/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire soumet alors au Conseil l'arrêt du Procès-verbal de la réunion précédente du 06 juillet 2026.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté est adopté, sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 07 septembre 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER